

Ville de Monthey
Urbanisme, Bâtiments & Constructions
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 76 02
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :
Bulletin officiel No 35 du 03.09.2021
Piliers du 03.09.2021
au 04.10.2021

Monthey, le 1^{er} septembre 2021

N/réf. EC/gp

MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérante : Cimo Compagnie Industrielle de Monthey SA, Case postale 432, 1870 Monthey 1.
Auteur des plans : Kurmann Cretton Ingénieurs SA, Avenue de France 24, 1870 Monthey.
Situation : parcelle No 3004, folio 23, au lieu-dit "Burlateys", située en zone de constructions et d'installations d'intérêt public B, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de la requérante; coordonnées : 2'564'025/1'123'265.
Objet : construction d'un couvert pour bennes à sable.
Remarque : cet objet nécessite une dérogation de distance à la limite.
- Requérant : M. Nicolas Sibille, Route du Morneau 4, 1870 Monthey.
Auteur des plans : Espace et Lumière, Route de Denges 28d, 1027 Lonay.
Situation : parcelle No 3760, folio 28, au lieu-dit "Cheneau", située en zone R2, individuelle coteau A, du règlement communal des constructions et des zones; propriété du requérant; coordonnées : 2'561'890/1'121'979.
Objet : installation d'une pergola à lames orientables.
- Requérant : M. Emmanuel Carneiro, Ruelle des Anges 4, 1870 Monthey.
Situation : parcelle No 3146, folio 32, au lieu-dit "Vers le Nant de Choëx", située en zone R3, individuelle plaine, du règlement communal des constructions et des zones; propriété du requérant; coordonnées : 2'563'051/1'122'064.
Objet : création d'une fenêtre en façade Nord de l'habitation existante.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service "Urbanisme, Bâtiments & Constructions" pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, par pli recommandé, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 4 octobre 2021 à 18.00 heures